



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe sur les salaires

Question écrite n° 14164

Texte de la question

M. Maurice Ligot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la préoccupation essentielle des Français, à savoir le chômage. Les causes en sont multiples, mais l'une des plus importantes est le poids de la fiscalité des entreprises, ce qui les décourage d'accroître leurs effectifs salariés. En particulier, la taxe sur les salaires qui frappe les entreprises de service, ainsi que les associations qui emploient des salariés, constitue un réel obstacle à la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle il paraît nécessaire d'envisager la suppression de cet impôt qui ne se justifie plus dans la conjoncture économique et sociale actuelle. Il lui demande de prendre en considération cette suggestion.

Texte de la réponse

L'assujettissement de certains employeurs à la taxe sur les salaires est la contrepartie de l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée au titre des recettes qu'ils réalisent. Cela étant, des mesures d'exonération et d'allègement ont été prises en faveur de certains emplois et des plus petits redevables qui bénéficient d'une franchise et d'une décote. En outre, les associations qui sont régies par la loi du 1er juillet 1901 bénéficient, en application de l'article 1679 A du code général des impôts, d'un abattement d'impôt annuel dont le montant est revalorisé chaque année et s'élève à 28 840 francs en 1998, ce qui permet d'exonérer de la taxe sur les salaires environ six salariés rémunérés au SMIC. Enfin, les associations sont éligibles au dispositif de réduction des charges sociales sur les bas salaires. L'ensemble de ces mesures représente un effort financier significatif.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Ligot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14164

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2601

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4424